

Appels à projets R&I 2020 (appels 30 et 31) – Pôle de compétitivité

Présentation aux porteurs de projet

Cellule Research & Innovation



# Les objectifs

---

- ❑ Réaliser une **recherche innovante collaborative** afin de développer de nouveaux produits, services ou procédés
- ❑ Renforcer la collaboration entre partenaires **industriels** et **académiques/centres de recherche/hautes écoles** (modèle d'Open Innovation)
- ❑ Renforcer **les chaînes de valeur** et créer de l'**emploi** en Wallonie

# Les domaines d'activités stratégiques

---

La stratégie du pôle s'appuie sur la spécialisation intelligente qui vise à renforcer des thématiques technologiques d'excellence de la région. Ces thématiques aussi appelées DAS (domaines d'activités stratégiques) sont au nombre de six :

## DAS santé:

*(Bio)pharma*

*Thérapie cellulaire*

*Radiations appliquées à la santé*

*Dispositifs médicaux et diagnostic in vitro*

## DAS transversaux:

*Bioproduction*

*Data Science*

Ces thématiques ne sont pas exclusives. Tout porteur de projet dans le domaine de la santé au sens large est invité à venir en discuter avec la cellule opérationnelle du pôle BioWin

# Les critères d'éligibilité

---

**Composition du consortium:** min 4 partenaires (2 entreprises dont au moins 1 PME+ 2 unités de recherche)

1 entreprise leader du projet dont le siège d'activités est en Wallonie

1 unité de recherche (université, centre de recherche, haute école) établie en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

Les 2 autres partenaires peuvent être hors Wallonie/FWB mais ils ne seront pas subsidiés par la Région

**Santé financière:** les entreprises ne doivent pas être en difficulté selon la définition européenne

**Partenariat réel:** Partage de l'activité R&D et de l'exploitation des résultats

**Innovation:** Technologique ou non-technologique, elle peut concerner un produit/service/proceed

**Projet:** Preuve de concept (POC) ou prototype endéans les 6 ans à dater du démarrage du projet

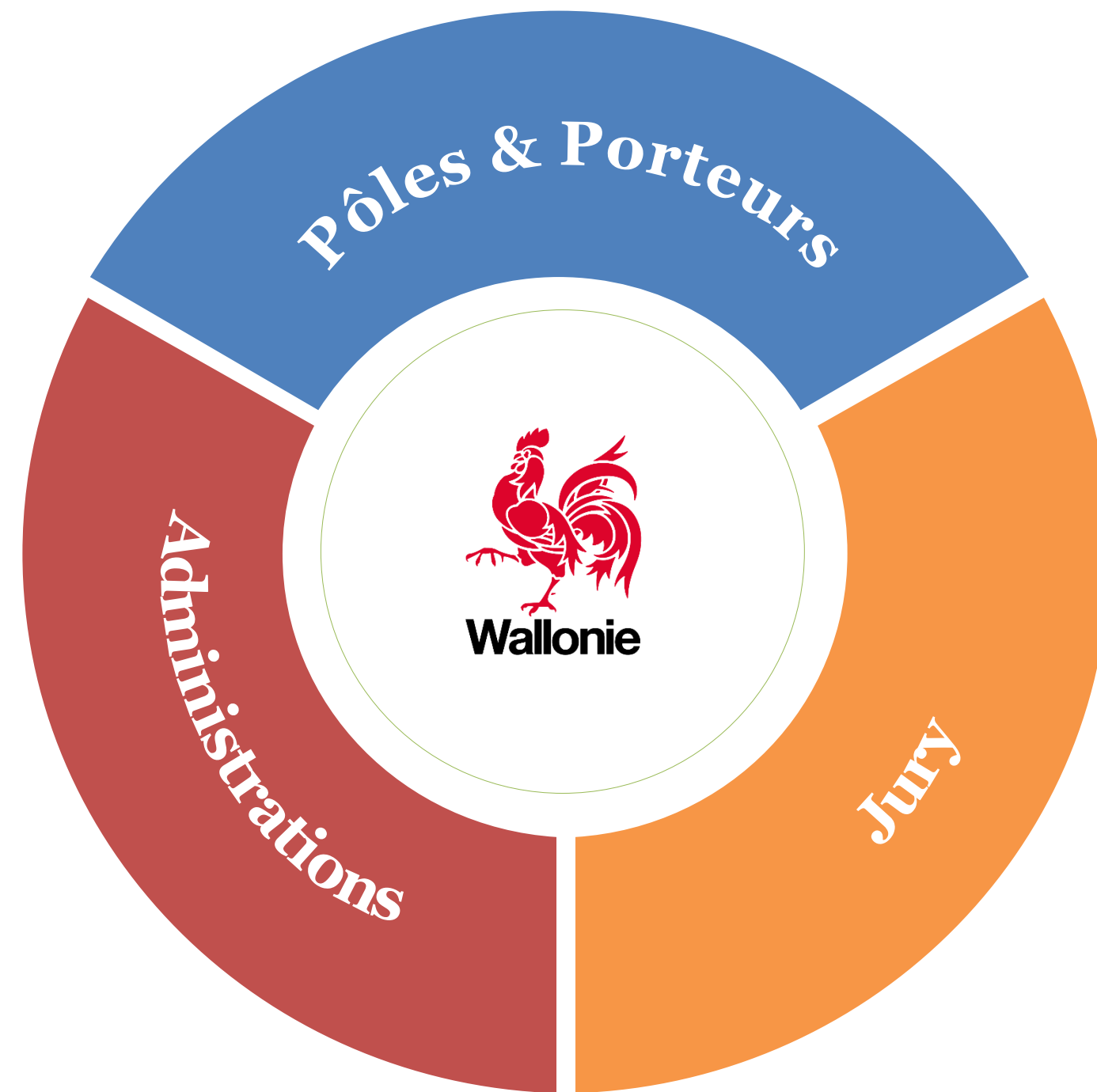
**Durée:** min 2 ans; max 4 ans; **Budget** idéalement compris entre 1 et 4 Mios €

# Types et Intensité d'aide (en % des dépenses éligibles)

Organisation	Recherche Industrielle	Développement expérimental
PE	<b>S 80</b>	<b>S 60 (AR 70)</b>
ME	<b>S 75</b>	<b>S 50 (AR 60)</b>
GE ( et ENA)	<b>S 65</b>	<b>S 40 (AR 50)</b>
CRA	<b>S 85</b>	<b>S 85</b>
Univ, HE, OPA	<b>S 100</b>	<b>S 100</b>
	<b>S: Subvention</b>	<b>AR: avance récupérable</b>

PE, ME, GE = petite, moyenne, grande entreprise  
 ENA = Entreprise non autonome de taille restreinte  
 HE = haute Ecole  
 OPR = Organisme public de recherche  
 CRA = centre de recherche agréé

# Les acteurs



Les différentes instances qui participent au processus de décision ont, chacune, un rôle différent et non cumulable :

- Le pôle garantit la validité technologique du projet (via le CSI) et s'assure du respect de sa stratégie interne (inscription dans les DAS du pôle)
- L'administration vérifie l'éligibilité du projet et valide l'analyse technoscientifique
- Le jury valide la cohérence du projet avec la philosophie de la politique des pôles de compétitivité et évalue l'opportunité d'un soutien public

# Les membres du Jury du GW

Président (1)

**André Petitjean**

Experts industriels (6)

 **Charlotte Hubert**  
**Christian Dutilleux**

 **Frank Aranzana**

 **Hans-Erik Rhodius**  
**Jacques Pèlerin**

 **Nathalie Garçon**

Experts transversaux (3)

 **Hervé Bourlard**

 **Michele Cincera**

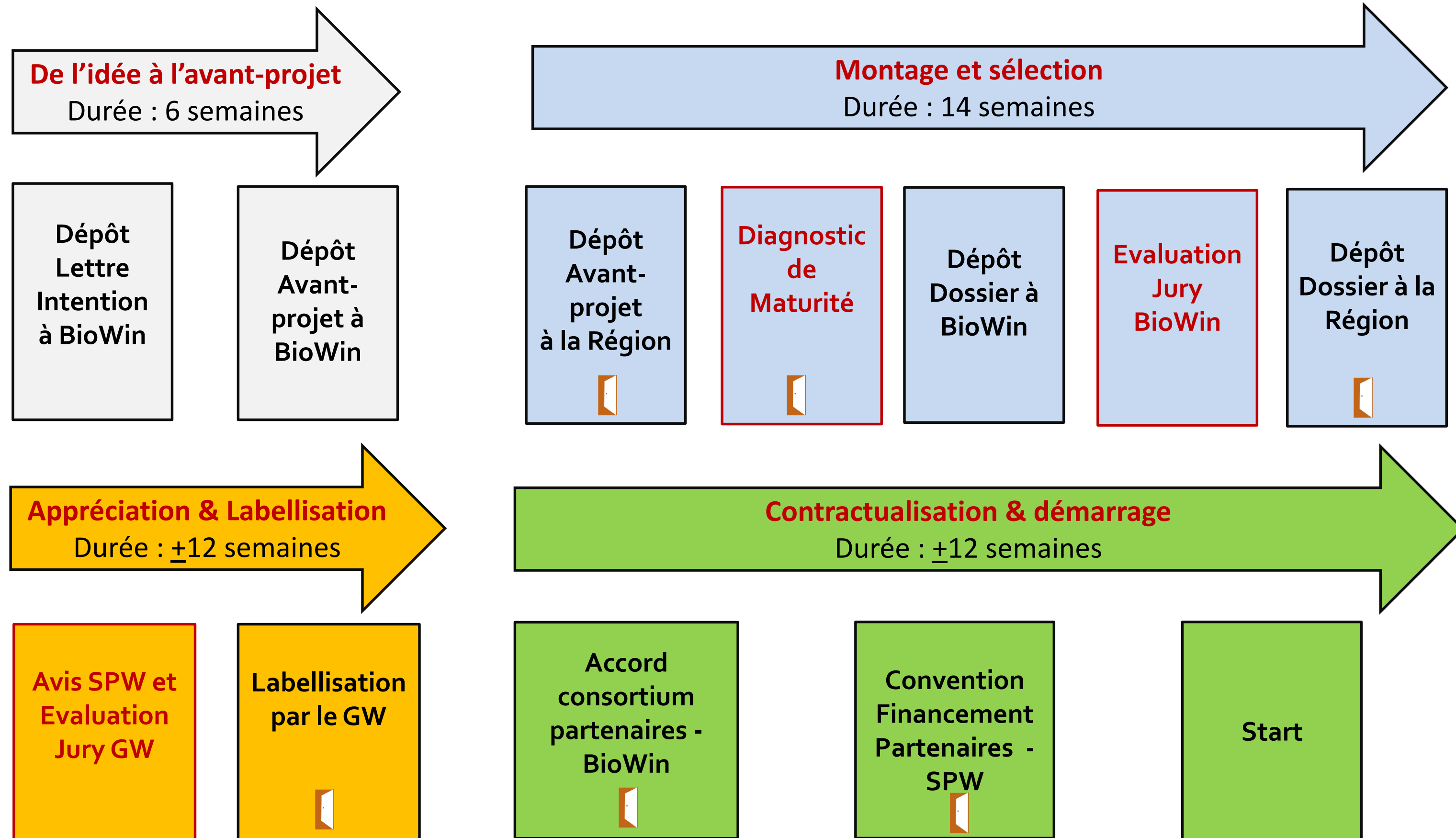
  **Hélène Musikas**



*Numérique*  
*Economie régionale*  
*Business Development*

- Membres ACTIFS et donc parfaitement au fait des développements et tendances actuels
- Reconnus au sein de leur(s) « industrie(s) »
- Veiller au respect de l'esprit de la politique des pôles
- Harmoniser la collaboration des partenaires (jury, pôles, administrations, entreprises, Cra, universités, gouvernement...)
- Suggérer des améliorations
- Dynamiser le tissu industriel/recherche

# Processus – Etapes clés





# Calendrier des appels 2020 (appels 30 et 31)

Etapes	Appel 30	Appel 31
Dépôt des Lettres d'intention à BioWin	27/01	Du 15/06 au 27/07
Dépôt des Avant-projets à BioWin	02/03	17/08
Soumission des Avant-projets à la Région	23/03	07/09
Diagnostic de maturité	06/04	21/09
Dépôt des Dossiers pour revue par BioWin	11/05	26/10
Dépôt des Dossiers pour envoi au Jury du pôle	25/05	09/11
Evaluation des Dossiers par le Jury du pôle	Sem 08/06	Sem 23/11
Soumission des Dossiers à la Région	30/06	15/12

# Lettre d'Intention (LOI)

---

## **Porteur/consortium:**

- Présenter les grandes lignes du projet

## **BioWin**

- Vérifier que le consortium a une bonne compréhension de ce qui est demandé dans un dossier
- Identifier d'éventuelles compétences manquantes
- Présenter le processus global d'accompagnement et des étapes d'évaluation (diagnostic de maturité / Comité de Sélection Interne BioWin (CSI) / Analyse et avis de l'administration/ Jury du Gouvernement Wallon)

## **Post -meeting**

- **Communication des infos et canevas pour les étapes suivantes**

# Rédaction/ dépôt avant-projet: **GATE 1**

---

## **Porteur/consortium:**

- Elaboration d'une version plus avancée du concept-projet selon le canevas et instructions fournis par le pôle

## **BioWin**

- Révision d'un draft d'avant-projet, recommandations sur les points critiques
- Activation du réseau avec l'aide des interfaces s'il manque un ou plusieurs partenaires
- Renvoi à l'appel suivant si l'avant-projet est immature

- **Stage gate 1**

L'avant-projet doit permettre une compréhension rapide et immédiate de l'objet du projet, de son originalité, de l'impact sur l'emploi et le développement économique régional ainsi que de l'apport et de la répartition des rôles entre les partenaires du projet

- Validation de l'avant-projet selon les critères du pôle
- Soumission de l'avant-projet à la Région Wallonne

# Réunion Diagnostic de Maturité: **GATE 2**

---

## **Porteur/consortium:**

- Version plus avancée du projet et du rôle des partenaires impliqués

## **Référénts du Jury du Gouvernement:**

- questions et recommandations sur le dossier afin de le rendre plus robuste

## **DGO6**

- Ruling: Eligibilité, première analyse financière et qualification de la recherche (RI/DE)

## **BioWin & CSI**

- Expertise et échanges sur les points critiques (aspects scientifiques, techniques, innovation) en vue de consolider le dossier

## **Stage gate 2**

- Administration: PV de ruling
- BioWin: PV de synthèse avec recommandations et commentaires sur la décision de poursuivre , de reporter ou de réorienter le dossier.

# Rédaction du Formulaire

---

## **Porteur/consortium:**

- Version complète du projet, rédigé selon le canevas fourni par le pôle, et **destiné au Comité de Sélection Interne de BioWin**

## **BioWin :**

- vérification de l'adéquation entre le contenu et les requis du formulaire
- Vérification de la prise en compte des recommandations formulées lors du diagnostic de maturité

## **Post meeting**

- Soit soumission des dossiers aux experts du Comité de Sélection Interne (CSI) du pôle
- Soit report à l'appel suivant si le dossier est incomplet et/ou de qualité insuffisante

# Evaluation par le CSI de BioWin

---

## Consortium

- Présentation de 15 min suivi de Q/R, durée: environ 1H
  - Présence du CEO de la société coordinatrice requise
  - Présence souhaitée d'un représentant pour chaque partenaire
- **Comité de Sélection Interne (CSI)**
    - Evaluation du dossier selon des critères d'évaluation par un panel d'experts désignés par BioWin. Chaque dossier est examiné par 2 experts, ainsi que par le Président du Jury
  - **BioWin et DGO6**
    - Rôle d'observateurs

## Post-evaluation

- Endéans les 10 jours ouvrables, PV et décision de soumettre (ou pas) le dossier à la Région Wallonne, avec d'éventuelles adaptations mineures
- Possibilité de soumettre à l'appel suivant si les adaptations à apporter au dossier sont importantes

# Dépôt du dossier à la Région Wallonne : **GATE 3**

---

## **Consortium**

- Mise en forme finale du formulaire avec prise en compte de l'ensemble des recommandations formulées au cours des différentes étapes du processus
- Finalisation de l'ensemble des annexes requises, au format demandé
- Signature en ligne de l'engagement des partenaires

## • **BioWin**

- Rédaction de l'avis de pôle à destination du Jury du Gouvernement
- Compilation de l'ensemble des éléments requis pour constituer le dossier complet selon les exigences de la Région Wallonne
- Dépôt du dossier sur l'extranet de la Région Wallonne

## **Stage Gate 3**

- **Dépôt officiel du dossier pour examen par l'administration et le Jury du Gouvernement**

# Labélisation, accord de consortium et convention de financement

## GATES 4, 5 et 6

---

### **Gouvernement Wallon et son Jury**

- Décision officielle quant à l'engagement de financer le projet.

#### **Gate 4**

### **Tous les partenaires du consortium**

- Elaboration d'un accord de consortium dont tous les partenaires seront signataires, y compris BioWin. La signature de ce document est une conditions nécessaire pour le démarrage officiel du projet

#### **Gate 5**

### **Administration/ DGO6**

- Rédaction et signature de la convention de financement reprenant le détail des tâches, objectifs et planning du projet, ainsi que les détails budgétaires relatifs à chacun des partenaires

#### **Gate 6**



# Vous voulez soumettre un projet au pôle BioWin?

---

- BioWin s'engage à vous accompagner dans le montage de votre projet
- Les partenaires s'engagent
  - À Adhérer au ROI
  - À respecter le calendrier
  - À être membre de BioWin ou en ordre de demande d'affiliation au plus tard à la date du dépôt de l'avant-projet, et avoir payé la cotisation et les frais de dossier (1500€) à la date du dépôt du dossier à BioWin, avant examen par le CSI

## ***Si vous n'êtes pas membre***

Introduisez votre demande d'affiliation au pôle au plus tard à la date de soumission de l'avant-projet

# Success fee

---

Votre projet est labellisé par le GW?

Les pôles, engagés dans un mécanisme progressif d'autofinancement, appliquent un **success fee de 2%** sur les **subsidés alloués aux partenaires industriels wallons**

## Modalités

Une convention de service est établie entre BioWin et chaque partenaire industriel au démarrage sur base de la convention de financement.

Le success fee sera payé au pôle en deux tranches:

- 65% du montant lors de la perception des fonds de roulement par les partenaires
- 35% à mi-parcours

# Contacts

---

Vous avez une idée de projet et/ou recherchez un partenaire?

→Contactez-nous dès à présent!

Vous avez pour objectif de monter un projet?

→1<sup>ere</sup> étape: soumettre une lettre d'intention aux dates proposées dans le calendrier 2020  
Canevas et instructions disponibles sur le site web de BioWin: [www.biowin.org](http://www.biowin.org)

Cellule R&D

Contact mail: [rd@biowin.org](mailto:rd@biowin.org)

Marianne Ghyoot	Thierry Ferain
Marianne.ghyoot@biowin.org	Thierry.ferain@biowin.org
+32 484 90 47 12	+32 486 49 91 92